

### Procès-verbal des délibérations du 19 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à la salle multi-activités de Saint Sever Calvados à 20 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Date de convocation	Conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votants	Excusés	Absents
11/10/2021	41					
Date d'affichage	Quorum	30	5	35	1	5
11/10/2021	21					

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
ARNAUD Christine	X				JARDIN Norbert				X
AUVRAY Aurélie	X				JAUTEE Sophie	X			
BANNING Pascal	X				JEANNE Sandrine		X	B. LEROY	
BARON-CALBRY Virginie	X				JEANNEAU Olivier	X			
BAZIN Hervé	X				JOUAULT Colette	X			
BEAUGEARD Gilles	X				JUS Éric	X			
BEDOUET Linda	X				KUZNIK Yves				X
BESNEHARD Patrick		X	C. BRISON-VALOGNES		LEGELEUX Nathalie				X
BOUVET Mickaël	X				LEHUBY Daniel	X			
BRISON-VALOGNES Coraline	X				LEMARIE Françoise	X			
DUFLOT Alain		X	P. MADELEINE		LEROY Bernadette	X			
DUPARD Hervé		X	S. JAUTEE		MADELEINE Patrick	X			
DZEVALEKOV Sylvie		X	H. BAZIN		MARIE Frédéric	X			
ELISABETH Christian				X	MELANIE Catherine	X			
EUDE Martine	X				MIANNAY Delphine	X			
FAUVEL Nelly		X			MULLER Jean-Michel	X			
FOREST Gaylord				X	NOURRY Jean-Pierre	X			
GAUCHET Mireille	X				RAVENEL Georges	X			
GAUVAIN Virginie	X				RENARD Yohan	X			
GOSSET Marie-Laure	X				THOUROUDE Christine	X			
GUERIN Maud	X								

Secrétaire de séance : Frédéric MARIE

M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. LEGRAIN Thomas, qu'il a informé la Sous-Préfecture conformément à l'article 2121-4 du CGCT et que Mme BEDOUET Linda, suivant dans l'ordre du tableau, intègre le conseil municipal.

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. BEAUGEARD Gilles (remplaçant de Mme REGINAUD Chantal) et à Mme BEDOUET Linda présents à cette séance.

M. le Maire donne lecture des pouvoirs et constate que le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement selon l'ordre du jour suivant :

*Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021*

#### RESSOURCES HUMAINES

- *Modification de la durée hebdomadaire postes 137 et 138*

#### FINANCES

- *Remboursement reliquat de fioul logement Champ du Boult 10 rue des Vaux de Vire*
- *Convention tripartite d'indemnisation relative à l'utilisation de la piscine*
- *Admission en non-valeur*

#### SOCIOCULTUREL

- *Pôle petite enfance*

- Attribution de subventions

#### URBANISME

- Modification de la convention relative à la mise en place d'un service commun instruction du droit des sols

#### FONCTIONNEMENT GENERAL

- Modification des statuts de l'IVN pour prise de compétence « soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante » et « santé »

#### ATTRACTIVITE

- Etude EPFN
- Pôle de santé

#### QUESTIONS DIVERSES

### Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2021 (20h16)

M Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 dont un exemplaire leur est parvenu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2021.

## RESSOURCES HUMAINES

Délibération  
n° DCM2021-110

Modification de la durée hebdomadaire postes 137 et 138 (20h19)

Rapporteur : M. NOURRY Jean-Pierre, 1<sup>er</sup> adjoint

Conformément à l'article 34 de la loi du janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Pour le bon fonctionnement du service, il convient d'ajuster les horaires hebdomadaires à l'Ecole de Musique et de Danse comme suit :

Modification du temps de travail inférieur à 10 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 comme suit :

- Porter la durée du poste 138 d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 5.75/20 à 6.25/20.
- Porter la durée du poste 137 d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe de 4.75/20 à 5/20.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide :

- D'adopter cette proposition ;
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## FINANCES

Délibération n°  
DCM2021-111

Remboursement reliquat de fioul logement Champ du Boul 10 rue des vaux de Vire (20h21)

Rapporteur : Coraline BRISON-VALOGNES, 2<sup>ème</sup> adjoint

Mme BOULANGER Monique, locataire du logement communal de Champ du Boul situé 10 rue des Vaux de Vire a donné son préavis pour un départ au 15 septembre 2021, celle-ci demande le remboursement d'une partie du reliquat de fioul constaté à l'état des lieux de sortie à hauteur de 650 litres car 200 litres devant être laissés dans la cuve à la sortie.

Considérant le prix au litre payé par la locataire d'un montant de 0,81 € et vu l'avis favorable en réunion des adjoints du 30 septembre 2021, il est proposé d'autoriser le remboursement de la somme de 526,50 € au profit de Mme BOULANGER Monique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Autorise le remboursement de la somme de 526,50 € au profit de Mme BOULANGER Monique, représentant le reliquat de fioul à hauteur de 650 litres.

Délibération n°  
DCM2021-112

Convention tripartite d'indemnisation relative à l'utilisation de la piscine (20h25)

Etant conseillère départementale et pour éviter tout conflit d'intérêt, Mme BRISON-VALOGNE Coraline se retire et ne prend ni part au vote ni part au débat.

Rapporteur : Jean-Pierre NOURRY, 1<sup>er</sup> adjoint

Le Département du Calvados propose une convention d'indemnisation tripartite entre le Département, la commune de Noues de Siennes et le collège Jean Vilar de Saint Sever Calvados pour la mise à disposition de la piscine pour les élèves de 6<sup>ème</sup> (annexe jointe) au titre de l'année scolaire 2020/2021.

L'indemnisation s'élève à 900 € par classe de 6<sup>ème</sup>, compte-tenu que le collège comporte 3 divisions classes de 6<sup>ème</sup>, la dotation globale s'élève à 2 700 €.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

*Pascal BANNING demande s'il est possible d'avoir un retour sur le fonctionnement de la piscine avec les collégiens. Françoise LEMARIE, professeur d'EPS au collège, précise que la météo fut assez clémente mais l'eau assez froide, surtout en matinée ce qui a occasionné des séances assez soutenues pour que les élèves s'acclimatent. Les élèves de 6<sup>ème</sup> étaient non-nageurs, les tests antipaniques ont été compliqués pour certains d'entre eux. Françoise LEMARIE propose de négocier avec le Département afin d'organiser une session de rattrapage avec les élèves de 5<sup>ème</sup> en juin 2022. Elle se demande aussi si la commune ne pourrait pas offrir une séance de piscine aux élèves pour les inciter à fréquenter le site et donner envie de faire de la natation. Georges RAVENEL prend acte de ces demandes et s'engage à les organiser.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Coraline BRISON-VALOGNES réintègre la séance et reprend part aux délibérations.

**Délibération n°  
DCM2021-113**

**Admission en non-valeur (20h31)**

Rapporteur Coraline BRISON-VALOGNES.

Une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables a été transmise par la Trésorerie.

Il est proposé l'admission en non-valeur à l'article 6542 (dettes effacées) de la somme de 2 050,91 €.

*Colette JOUAULT demande à quoi correspond la ligne faisant mention de la somme de 1 884,31 concernant la société ABV. Il lui est répondu que ce sont des créances du précédent exploitant du site de l'Etape en Forêt, lui réclamait 12 000 € d'indemnités injustifiées à la commune. Il est précisé que la commune n'a pas fait partie des créanciers prioritaires lors de la liquidation de cette société.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Autorise l'admission en non-valeur de la somme de 2 050,91 € à l'article 6542.

**Pôle petite enfance**

Georges RAVENEL informe que ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal car la PMI était absente au dernier rendez-vous et le dossier n'a pas reçu son aval.

Ce contre-temps pose problème car cette année était exceptionnelle en termes de financement par la CAF à condition que les dépôts de dossier aient eu lieu avant la mi-octobre 2021 pour un passage en commission mi-novembre. La situation actuelle risque de faire perdre à la commune des financements conséquents.

Pascal BANNING demande si la conseillère départementale dispose de moyens d'action.

Coraline BRISON-VALOGNES lui répond que la présidente de la commission départementale concernée est saisie et que le dossier est suivi au département. Des rendez-vous seront pris avec les services concernés mais le département est surchargé de demandes. En dernier recours, une audience sera demandée auprès de M. le Président du Département.

**Délibérations n°  
DCM2021-114 à  
116**

**Attribution de subventions**

La commission socioculturelle réunie le 13 septembre 2021, a étudié les demandes de subventions suivantes :

**TROPHEE « ROSES DES SABLES » (délibération n° DCM2021-114) (20h53):**

Rapporteur : Virginie BARON-CALBRY

Le 12 octobre 2022, le trophée « Roses des Sables » partira du village départ de Cibourre (64). Direction, l'Afrique du Nord pour sept « étapes aventures » dans le désert marocain. Parmi les concurrents, il y aura deux équipages féminins de Noues de Siennes. A savoir :

- La "Team Cop's and Roses" composée de Béatrice Savary, domiciliée aujourd'hui à Saint-Germain-de-Tallevende mais qui a longtemps habité à Saint-Manvieu-Bocage où elle reste propriétaire ; et Sabrina Placide, domiciliée à Mesnil-Clinchamps.

- La "Team Pink Sisters" composée de Sabrina Blondel et Stéphanie Amand domiciliées pareillement à Saint-Germain-de-Tallevende et Mesnil-Clinchamps.

La commission socioculturelle propose de soutenir ces deux initiatives sur la base de 400 euros par équipage, mécénat conditionné à l'affichage d'un visuel Noues de Sienne sur la carrosserie de chaque voiture : emplacement à définir très prochainement. Il est également prévu en contrepartie que les participantes partagent leur expérience avec les établissements scolaires intéressés : un carnet de bord qui pourrait également être diffusé sur nouesdesienne.fr. Pour information également : cette participation de 400 euros correspond aux subventions habituellement accordées par Noues de Sienne à des associations nationales caritatives : le trophée Roses des Sables est notamment porté par la Croix Rouge Française, Le "Ruban Rose", les "Enfants du désert" et "Surfrider Foundation, dans le cadre d'une action qualifiée d'éco-citoyenne & solidaire.

Il est proposé d'attribuer une subvention 400 € à l'équipage formé par la « Team Cop's and Roses » et une subvention de 400 € à l'équipage formé par la « Team Pink Sisters ».

*Christine ARNAUD demande des explications sur ce projet.*

*Il lui est expliqué qu'il s'agit d'un rallye humanitaire, une course, ayant pour but de parcourir l'Afrique pour venir en aide à des villages en apportant des produits d'hygiène, de santé, de scolarité.*

*Christine ARNAUD fait part de sa gêne par rapport à l'environnement et au respect du désert.*

*Patrick MADELEINE précise alors que ce projet suit une charte écocitoyenne et qu'une page facebook existe pour avoir plus de précisions.*

*Pascal BANNING rejoint Christine ARNAUD et trouve ce projet non pertinent, estimant que l'Afrique a surtout besoin d'aide pour aller vers l'autonomie. Il ne souhaite pas que le nom de la commune soit associé à ce projet non respectueux de l'environnement.*

*M. le Maire ajoute que ce qu'il y a de positif dans ce projet, c'est qu'une aide matérielle est remise directement à ceux qui en ont besoin.*

Après en avoir délibéré, à raison de 5 membres contre et de 30 membres pour, le conseil municipal :

- Attribue une subvention de 400 € à l'équipage formé par la « Team Cop's and Roses » pour un versement à l'association Cop's and Roses basée à Saint Germain de Tallevende ;
- Attribue une subvention de 400 € à l'équipage formé par la « Team Pink Sisters » pour un versement à l'équipe des Pink Sisters basée à Mesnil Clinchamps.

#### **USM VIRE section tennis (délibération n° DCM2021-115) (20h56):**

Rapporteur : Patrick MADELEINE

- Du tennis à Noues de Sienne : une offre nouvelle avec la section de l'USM Vire qui propose au Gymnase de Saint-Sever tous les jeudis désormais, deux, voire trois créneaux d'une heure de cours, de 16h15 à 19h15. La commission socioculturelle suggère de soutenir cette initiative sportive en proposant que la commune participe à hauteur de 40 euros par adhérent pour une adhésion annuelle minorée : de 210 euros elle passerait ainsi à 170 euros pour 31 semaines de cours. A signaler également la mise en place de facilités de paiement et l'éligibilité au Pass'sport (sous réserve de conditions de revenus). Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 40 € par enfant de Noues de Sienne adhérent à l'USM VIRE section tennis. Il est précisé que le versement sera effectué sur présentation d'une liste des adhérents.

Monsieur BANNING Pascal demande si cette convention aurait vocation à s'étendre à d'autres associations pour permettre par exemple aux habitants de pouvoir faire de la natation dans des piscines couvertes puisque le territoire ne le permet pas. Patrick MADELEINE précise que cela ne concerne que le territoire de Noues de Sienne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Attribue une subvention de 40 € par enfant de Noues de Sienne adhérent à l'USM VIRE section tennis sur les créneaux dispensés dans le gymnase de Saint Sever Calvados ;
- Précise que le versement de la subvention à l'USM VIRE section tennis s'effectuera sur présentation d'une liste des enfants concernés.

#### **ETAPE EN FORET (délibération n° DCM2021-116) (21h03) :**

Rapporteur : Patrick MADELEINE

- La commune de Noues de Sienne est à l'initiative des Vendredis en forêt de 2020 devenus depuis, les Samedis en forêt 2021 sur une proposition de nos partenaires de l'Etape. En changeant le jour, en prolongeant les dates (de la mi-juin à la mi-septembre), ces derniers se sont appropriés ces rendez-vous – une émancipation également recherchée - qui s'écartent désormais de l'évènementiel pour se rapprocher de festivités hebdomadaires communes à une structure touristique. Même si les Samedis en forêt contribuent néanmoins à l'attractivité et à l'animation de notre territoire. La commission socioculturelle propose dans ces conditions un désengagement progressif de Noues de Sienne avec une participation financière limitée pour 2021 à 700 euros, correspondant à la prise en charge de deux des onze concerts et à laquelle s'ajoutent les frais d'édition d'affiches et flyers pour un montant d'environ 300 euros (déjà financés). Pour 2022, ne seront pris en charge que la promotion et les spectacles organisés dans les communes historiques. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 700 € au site de l'Etape en Forêt correspondant au financement de 2 concerts qu'il a pris en charge.

*Pascal BANNING se demande comment est-il possible de verser une aide à un établissement privé ? Selon lui, il y a un souci de terminologie, de dénomination en ce qui concerne la délibération.  
Monsieur le Maire propose alors de délibérer sur une autorisation de prendre en charge deux concerts à hauteur de 700 €.*

Après en avoir délibéré, à raison d'une abstention et de 34 membres pour, le conseil municipal :

- Autorise le versement d'une somme de 700 € à LN LODGES NATURE, société gérante du site de l'Etape en Forêt correspondant au financement par la commune de deux concerts ;
- Dit que l'imputation budgétaire se fera à l'article 6574.

## URBANISME

<b>Délibération n° DCM2021-117</b>	<b>Modification de la convention relative à la mise en place d'un service commun instruction du droit des sols (21h11)</b>
--	--

Rapporteur : Georges RAVENEL

Le service commun d'Instruction de Actes d'Urbanisme (service ADS) a été créé au 1<sup>er</sup> juillet 2017 entre les communes du territoire de l'IVN disposant d'un document d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale).

Ainsi la convention de ce service a permis de répartir les différentes tâches à effectuer entre le service commun, porté par l'IVN, et les communes bénéficiaires de ce service.

Après 4 ans de fonctionnement, plusieurs éléments de réflexion ont amené les élus de la commission « urbanisme et habitat » de l'IVN à présenter le bilan de ce service aux maires du territoire.

Le bilan montre une disparité entre le nombre de dossiers instruits par chaque instructeur, une concentration des dossiers sur Vire Normandie pour 2020 et un dépôt de dossiers de + de 42 % sur 2021 à la même période. Une charge de travail supplémentaire avec l'intégration des communes déléguées en RNU sera également à prévoir.

Afin d'harmoniser le service, il est proposé :

- Une reprise de l'instruction des CUa par toutes les communes concernées,
- Une reprise de l'envoi des courriers d'incomplets par le service instructeur,
- Une prise d'effet de la modification de la convention au 01/01/2022.

Il vous est proposé de valider la convention ainsi modifiée (annexe jointe), approuvée en conseil communautaire du 23/09/2021.

Le Maire donne lecture des éléments manquants à savoir les articles 12, 13, 14, 15 de la convention ainsi que les moyens matériels.

*Pascal BANNING souhaiterait connaître comment sont articulés les services.*

*M. le Maire lui répond que le service s'appuie sur les documents d'urbanisme en place pour instruire les demandes et précise que 4 communes actuellement sont en RNU (dossiers gérés par la DDTM) et que cette gestion disparaîtra avec l'adoption du PLUi qui sera opérationnel dans le courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2022.*

*Pascal BANNING constate que des compétences redescendent aux communes et s'interroge sur une charge de travail supplémentaire pour les secrétaires.*

*M. le Maire explique que le traitement des dossiers sera plus direct avec la mise en place d'un service urbanisme et qu'il y aura des gains de temps.*

## FONCTIONNEMENT GENERAL

<b>Délibération n° DCM2021-118</b>	<b>Modification des statuts de l'IVN pour prise de compétence « soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante » et « santé » (21h22)</b>
--	---

Rapporteur : Georges RAVENEL

Le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau réuni en séance le 23 septembre 2021 a, par délibération n°D2021-9-5-1, décidé de procéder à la mise à jour des statuts de l'Intercom afin d'intégrer, en compétences facultatives, les dernières opérations pilotées par la communauté de communes à savoir la création et la gestion du campus connecté et du schéma local d'enseignement supérieur et le transfert du Pôle de Santé Libéral (PSLA) et Ambulatoire de Vire Normandie.

Le Conseil Communautaire a autorisé la rédaction statutaire suivante :

- **En matière de « Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire » :**

Levier du développement économique, social et culturel, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation font l'objet d'une politique régionale et locale ambitieuse pour le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Les critères d'intérêt communautaire sont fixés à :

- Contribuer au financement pour l'implantation, le développement et le fonctionnement des sites et établissements (dont l'antenne universitaire de Vire) d'enseignement supérieur et établissements de recherches implantées sur le territoire ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires (L216-11 du code de l'éducation) ;
- Réalisation et/ou participation à des études liées à l'enseignement supérieur et à la recherche (Elaboration d'un schéma de développement de l'enseignement supérieur)

Les besoins en formation / recrutement et le plan d'actions afférent pour développer l'enseignement supérieur sur son territoire sont définis par son schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante, déclinaison locale du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et déclinaison sectorielle des besoins du territoire de l'intercom de la Vire au Noireau.

- Signature de conventions avec les partenaires, notamment sur le volet financier (contrat de site, etc) ;
- Actions participant à l'information des jeunes dans le cadre de la politique ministérielle mise en œuvre à cet effet et les actions participant à lutter contre le chômage des jeunes dont l'adhésion à la Mission Locale

➤ **En matière de « santé » :**

La Communauté met en œuvre un projet territorial de santé visant à soutenir les actions de prévention, l'offre de soins et l'éducation à la santé.

**a) Animation territoriale pour la prévention et la promotion de la santé :**

Elaboration, pilotage, animation d'un **Contrat Local de Santé** (ou tout dispositif local s'y substituant) sur le territoire communautaire. Mise en œuvre du programme d'actions et d'investissements d'intérêt communautaire inscrits au Contrat signé avec l'Agence Régionale de Santé de Normandie pour la mise en œuvre du projet régional de santé, dans les conditions prévues à l'article L. 1434-10 du code de la santé publique.

**b) Pôles pluridisciplinaires de santé communautaires**

Gestion, rénovation, modernisation et extension des pôles pluridisciplinaires de santé de Condé en Normandie et Vire Normandie.

**Aussi :**

- Suivant l'avis favorable de la conférence intercommunale des Maires réunie le 10 juin 2021,
- Suivant la délibération n°D2021-9-5-1 du conseil communautaire du 23 septembre 2021,
- Suivant la notification de ladite délibération par M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, auprès des communes membres par courrier et par mail en date du 28 septembre.

*Colette JOUAULT demande si ces statuts prendront en compte le PLSA de Noues de Sienne. Il lui est répondu que lorsque ce PLSA sera construit, il sera proposé qu'il soit de compétence intercommunale. Pascal BANNING demande si la construction dépendra de l'IVN. Il est répondu que non, la maîtrise d'ouvrage est communale. Il demande que le débat ait lieu sur l'autonomie ou non du futur PLSA de Noues de Sienne. M. le Maire affirme que ce débat aura lieu.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Autorise la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau par la prise des compétences « Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire » et « santé ».

## ATTRACTIVITE

<b>Délibération n° DCM2021-119</b>	<b>Etude EPFN (21h46)</b>
--	---------------------------

Rapporteur : Olivier JEANNEAU

La commune de Noues de Sienne est engagée dans un projet de revitalisation et de redynamisation du centre bourg de Saint Sever Calvados. Pour mener à bien ce projet, la Commune a décidé en 2018 de se faire accompagner par l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) afin de réaliser une étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour le repérage des facteurs d'attractivité du centre bourg. Cette étude débouche sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'aménagement et la requalification globale de son centre bourg.

En synthèse, l'étude fait ressortir que le bourg de Noues de Sienne est habité mais subit une perte d'attractivité liée à divers facteurs, notamment l'inadéquation des typologies de logements avec les besoins contemporains, mais aussi l'absence de pôle d'emploi structurant à proximité d'où l'enjeu de la mixité renforcée.

Avec ses vitrines commerciales le bourg est commerçant, l'offre est cohérente mais fragile en raison des 10 cellules vacantes (locaux peu adéquats), d'une zone de chalandise peu peuplée et du manque d'attractivité résidentielle et économique de la commune.

Le centre-bourg se distingue aussi par un patrimoine bâti ancien, une richesse environnementale et une topographie singulière, même s'il est encore trop peu valorisé touristiquement pour mieux retenir les visiteurs.

Pour renforcer l'attractivité de son bourg et asseoir sa centralité, la commune labellisée « Village de caractère du Calvados » va insister sur l'aspect environnemental et préservé de son cadre de vie. Elle va travailler à la dynamisation de son bourg, à rendre l'habitat du centre-bourg attractif et créer du lien social tout en garantissant une cohérence et un paysage (visuel et sonore) adapté pour les espaces résidentiels.

Outre la nécessité de mettre à niveau le parc immobilier et de reconquérir les commerces et logements vacants, la commune et doit également attacher une importance forte à :

- la sécurisation et l'amélioration de l'accessibilité du bourg, en redonnant la place aux piétons et aux vélos, en favorisant les liaisons douces et en améliorant les cheminements entre les différents espaces (habitat, commerces, équipements, services, naturels, touristiques, patrimoniaux...) et vers la forêt ;
- l'embellissement du bourg via des aménagements paysagers et l'amélioration de la signalétique et des enseignes et vitrines commerciales,
- la réaffectation cohérente de certains locaux (école, anciens commerces...),
- ...

Ainsi le plan guide prévoit les actions suivantes (classées par thématiques) :

N°	Action	Mobilités	Espaces publics	Habitat	Tourisme	Equipement commerces	économie
1	Espaces publics place A. Lebrun et village de caractère / mise en valeur des jardins de l'abbatiale (coup parti non détaillé ici)						
2	Aire de jeux						
3	Restructuration de « l'ilôt 1 » et création d'une maison médicale (phase 1)						
4	Pôle petit enfance						
5	Remembrement commercial						
6	Reconquête de la pointe de « l'ilôt 8 »						
7	Nouveau quartier d'habitat						
8	Requalification de la place Royale et rue aux forges / accès piscine						
9	Réaménagement du parvis des équipements						
10	Création d'une salle de spectacle (coup parti non détaillé ici)						
11a	Accompagnement à la digitalisation						
11b	Modernisation des devantures et vitrines						
11c	Mise à jour de la signalétique						
11d	Mise en place de dispositifs de vitrophanie						
12	Rénovation de la piscine						
13	Centre de loisirs						
14	Renouvellement de la friche Granimarbre						
15	Résorption de la vacance et de l'habitat indigne (action transversale intégrant également les actions 3 et 6)						

N°	Action	Phase 1 0 à 5 ans	Phase 2 5 à 10 ans	Phase 3 10 à 15 ans
1	Espaces publics place A. Lebrun et village de caractère / mise en valeur des jardins de l'abbatiale (coup parti non détaillé ici)			
2	Aire de jeux (2 phases)			
3	Restructuration de « l'îlot 1 » (2 phases) et création d'une maison médicale en phase 1			
4	Pôle petit enfance			
5	Remembrement commercial			
6	Reconquête de la pointe de « l'îlot 8 »			
7	Nouveau quartier d'habitat dans le secteur des équipements			
8	Requalification de la place Royale et rue aux forges / accès piscine			
9	Réaménagement du parvis des équipements			
10	Création d'une salle de spectacle (coup parti non détaillé ici)			
11a	Accompagnement à la digitalisation (coup parti)			
11b	Modernisation des devantures et vitrines			
11c	Mise à jour de la signalétique			
11d	Mise en place de dispositifs de vitrophanie			
12	Rénovation de la piscine			
13	Centre de loisirs			
14	Renouvellement de la friche Granimarbre			
15	Résorption de la vacance et de l'habitat indigne (action transversale intégrant également les actions 3 et 6)			

Vu la délibération n°D2018-097 portant sur le conventionnement d'une étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour le repérage des facteurs d'attractivité du centre bourg de Noues de Sienne,  
 Vu les réunions du Comité de Pilotage de l'étude en date du 17/10/2019, du 02/10/2020, du 22/04/2021, du 28 avril 2021  
 Vu le diagnostic réalisé par l'EPFN remis au Comité de Pilotage le 02/10/2020,  
 Vu les Commissions Générales du 19 septembre 2020 présentant le diagnostic et du 17 mars 2021 présentant le plan d'actions,  
 Vu le plan d'actions proposé par l'EPFN et remis au Comité de Pilotage les 22/04/2021 et 28 avril 2021,  
 Vu la convention petite Ville de Demain,

*Un échange a lieu autour du Centre de Loisirs, celui-ci voit ses demandes augmenter et l'association des Amis de la Vache qui Lit se trouve dans une situation d'urgence pour faire face aux besoins de la population. En raison des travaux qui vont débuter dans les anciennes écoles élémentaires, le CLSH ne peut intégrer ces lieux. Il a donc été décidé d'agrandir le site de Sept Frères par l'installation de modulaires et une privatisation de la salle des fêtes, ces travaux urgents permettront d'augmenter la surface du centre de 90m2 pour un coût d'environ 50000€. L'assainissement sera mis aux normes.*

*Pascal BANNING pose la question du financement. Il est précisé que la commission des Finances s'est réunie et a proposé une décision modificative du budget pour dépense imprévue qui sera à l'ordre du jour de la réunion du mois de novembre.*

*Le projet de réaffectation de l'école maternelle de la Forêt est complexe, l'architecte travaille sur le dossier, la présence d'amiante n'est pas une découverte mais on n'en connaissait pas l'ampleur, un projet est déjà chiffré en ne gardant que les fondations.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :



- Valide le rendu de l'étude, à savoir le diagnostic et le plan d'actions remis par l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN),
- Acte la planification stratégique dans le long terme.

Délibération n°  
DCM2021-120

Pôle de santé (21h54)

La commune de Noues de Sienne est engagée dans un projet de revitalisation et de redynamisation du centre bourg de Saint Sever Calvados. Pour mener à bien ce projet, la Commune a décidé en 2018 de se faire accompagner par l'Établissement Public Foncier de Normandie afin de réaliser une étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour le repérage des facteurs d'attractivité du centre bourg.

Souhaitant réaliser un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA), un ilot prioritaire (« ilot 1 ») et stratégique a été identifié pour l'implantation du PSLA.

Afin de permettre d'approfondir les premières hypothèses de reconversion de ces locaux en Pôle de Santé Libéral Ambulatoire et d'en mesurer le degré de faisabilité technique et financière et après sollicitation de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), une étude de pré-faisabilité urbaine a été réalisé.

L'étude ayant démontré la faisabilité technique et financière, après avis favorable du comité de pilotage, il est proposé au conseil de statuer sur les conclusions de l'étude.

Vu la délibération n°D2018-097 portant sur le conventionnement d'une étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour le repérage des facteurs d'attractivité du centre bourg de Noues de Sienne,

Vu les réunions du Comité de Pilotage en date du 24/06/2021, puis du 19/07/2021 validant le scénario alternatif.

Il est proposé au conseil municipal de

- Valider le rendu de l'étude,
- Acter la planification stratégique du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA),
- Charger M. le Maire ou son représentant d'accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et l'autoriser à signer tous documents utiles à cet effet.

*Aurélié AUVRAY s'interroge sur les délais longs de ce projet. Il lui est précisé que les choses avancent normalement et que la commune sera très prochainement propriétaire des futurs locaux du PSLA.*

*Pascal BANNING demande s'il est possible de connaître la synthèse de l'étude. Il est dit que le projet est bien dimensionné, bien localisé et accessible à tous, que les locaux seront évolutifs.*

Pour éviter tout conflit d'intérêt, Aurélié AUVRAY quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide le rendu de l'étude,
- Acte la planification stratégique du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA).

## Questions diverses

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : mardi 23 novembre 2021 à 20h00
- Pascal BANNING demande si les pièces jointes aux convocations des conseils municipaux peuvent être scannées au format paysage pour en faciliter la lecture.
- Aurélié AUVRAY signale des problèmes sur les bornes de recharge électrique à Noues de Sienne.
- Pascal BANNING demande si un débat a eu lieu pour faire du PSLA un pôle de santé public ou libéral. M. le Maire explique que le débat a été lancé en 2012 et que la commune n'a jamais aiguillée vers un PSLA public.
- Patrick MADELEINE précise que les Micros folies sont arrivées à Noues de Sienne, à la médiathèque et que l'ouverture au public se fera dans les prochains jours. Chacun des conseillers municipaux est invité à s'y rendre.
- Une inauguration de la fresque dans l'EMD aura lieu le 8 novembre 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02.

Le Maire,

Georges RAVENEL



